



CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE SITE D'ENFOUISSEMENT RÉGIONAL DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

**Séance publique à l'Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades à Alma à 19h
Le 10 mai 2016**

Nombre de participants : 50 participants(es)

1. Mot de bienvenue

Monsieur Camil Laforge souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Monsieur Camil Laforge, travailleur autonome et coach d'affaires, agira comme animateur de la soirée. Celui-ci est accompagné de monsieur Luc Chiasson, agent de développement au Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui agira comme secrétaire.

2. Le déroulement

L'ordre du jour proposé de la soirée est le suivant :

- Présentation des objectifs de la démarche d'information et de consultation ainsi que du mandat de l'animateur-coach;
- Présentation des règles du jeu de la rencontre;
- Présentation du projet par les représentants de la RMR;
- Pause;
- Période de questions et commentaires.

3. Les objectifs

Monsieur Camil Laforge explique les objectifs du programme d'informations et de consultations qui sont les suivants :

- Engager les citoyens dans la démarche globale du projet d'agrandissement;
- Faciliter l'accès à l'information pertinente;
- Favoriser des échanges cordiaux et productifs.

La démarche d'information et de consultation du public consistait à la remise de documentation au sujet du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) sur le site web de la RMR et sur la page Facebook « Projet LET ».

Deux rencontres d'information et de questionnement ont été prévues (le 10 mai à Alma et le 12 mai à Chicoutimi). De plus, il y aura une visite du LET, le samedi 9 juillet. Enfin, trois ateliers thématiques de travail (agrandissement, nuisance ainsi que transport et enfouissement) seront prévus pour promouvoir des échanges structurés.

Il est mentionné que le dépôt des comptes rendus et du rapport de consultation se feront sur le site web de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

4. Mandat de l'animateur-coach

Monsieur Camil Laforge présente le mandat de l'animateur-coach qui consiste à :

- Assurer les conditions permettant aux citoyens de s'exprimer sur le projet d'agrandissement du LET;
- Soutenir les citoyens et la RMR dans la recherche de pistes d'amélioration, de mesures de mitigation et d'éléments qui posent problème et de leurs impacts;
- Rédiger, avec le support d'un secrétaire, les comptes rendus des soirées d'information et des ateliers de travail;
- Rédiger un rapport de consultation en vue de son dépôt au conseil d'administration de la RMR, sur le site Internet et sur la page Facebook.

5. Règles du jeu à respecter

Monsieur Camil Laforge propose les règles suivantes :

- Enregistrement et conservation des discussions pour la validation du compte rendu;
- Respect mutuel (expression et écoute pour tous);
- Rigueur (clarté, simplicité et temps d'intervention);
- Recherche des problèmes et des pistes d'amélioration;
- Installation de deux (2) micros et alternance pour le droit de parole;
- Limite à deux (2) questions par intervention et possibilité de retour.

6. Interventions de l'animateur-coach

L'animateur-coach aura à poser certaines interventions :

- Reformulation et questionnement pour plus de compréhension et de précision;
- Questionnement et demande de suivi à la RMR;
- Respect des règles du jeu;
- Gestion du temps et du climat des échanges;
- Adaptation des consignes, au besoin, pour atteindre les objectifs de cette rencontre.

7. Présentation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station

Les représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) font une présentation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique. Les sujets traités sont :

- Les principes de l'entente avec Saguenay;
- Le projet d'agrandissement;
- L'échéancier;
- Le processus de consultation.

Les représentants de la RMR sont :

- Monsieur Lucien Boivin, président;
- Monsieur Guy Ouellet, directeur général;
- Madame Stéphanie Fortin, directrice des communications, programmes et services.

*Voir la présentation PowerPoint de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

8. Pause de 15 minutes

9. Période de questions et commentaires

Monsieur Camil Laforge fait un rappel des règles du jeu et des interventions que l'animateur-coach peut faire (reformulation des questions ou demande de précision). De plus, il précise que les journalistes ont été informés que cette période est réservée aux citoyens. Les représentants de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) seront disponibles après la séance d'information.

9.1 Monsieur Alain Paradis, citoyen d'Alma

Question 1 : Pourquoi le Saguenay n'a-t-il pas trouvé d'autres sites?

Monsieur Lucien Boily, président du conseil d'administration de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), indique qu'il ne peut pas répondre pour les responsables du Saguenay. En 2005, les représentants de la RMR avaient rencontré des personnes de la ville de Saguenay pour la création d'un site d'enfouissement technique régional afin de pallier à la fermeture du site à l'Ascension. À ce moment, la ville de Saguenay n'était pas intéressée puisque leur site à Laterrière avait encore devant lui une dizaine d'années d'existence.

Question 2 : Qu'allez-vous faire pour encourager les gens à réduire les matières dans les bacs à déchets et augmenter la récupération?

Monsieur Lucien Boily mentionne que l'introduction du bac bleu pour la récupération se fait depuis au moins quinze ans. Près de 60 % des matières triées sont mises dans les bacs bleus. Il reste beaucoup d'efforts de sensibilisation à faire notamment avec l'Escouade Bleue. Malheureusement, on ne peut traiter uniquement ce que les gens mettent dans le bac à moins d'implanter une police pour vérifier ce que les gens jettent. Le prochain défi sera l'ajout d'un bac brun pour les matières organiques. Il s'agit d'une obligation gouvernementale que nous retrouvons dans notre plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui sera adopté prochainement.

9.2 Monsieur Paul Morin, citoyen d'Alma

Monsieur Paul Morin partage le discours d'entrée de Monsieur Boily sur la régionalisation des déchets. Il voudrait avoir accès à une version écrite de ce discours. Celui-ci rappelle les démarches entreprises par le comité contre l'implantation du site à Hébertville-Station. Ils ont rencontré des représentants de la défunte Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la construction d'un site régional. À ce moment, ils n'ont pas eu d'écoute de la CRÉ. Par la suite, ils ont entrepris des démarches auprès de Promotion Saguenay. Il n'y a pas eu de contact entre la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) et Promotion Saguenay. Le comité d'opposition a toujours vanté les mérites pour la régionalisation des déchets et ses impacts positifs. À l'époque, ce n'était pas accepté lorsqu'on parlait de ce point.

Question 3 : À quel moment la lumière a-t-elle jailli?

Monsieur Lucien Boily reconnaît les interventions passées du comité de citoyens alors représentés par Monsieur Morin. Il précise que pour faire un partenariat, il faut deux parties. À l'époque, il y a eu des décisions, mais il s'agissait de motifs politiques. C'est seulement en décembre 2014 que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) a reçu une demande de la ville de Saguenay et de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour voir à l'enfouissement des déchets au LET d'Hébertville-Station. À ce moment, il y a eu la création d'une table commune de fonctionnaires afin d'établir des discussions pour l'élaboration d'un projet d'entente. On est donc très fiers de cette entente.

Question 4 : Monsieur Camil Laforge demande si les représentants de la ville de Saguenay ou de la MRC du Fjord-du-Saguenay ont expliqué les motifs de leur changement d'avis.

Monsieur Lucien Boily indique que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) n'a pas posé de question sur le sujet. L'important était de travailler avec eux.

9.3. Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Il manifeste sa déception au sujet du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) et demande s'il y a des représentants de la ville de Saguenay ou de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui sont présents au moment de la rencontre.

Question 5 : Y a-t-il des représentants de la ville de Saguenay ou de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans la salle?

Monsieur Lucien Boily répond par la négative. Il précise que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est le promoteur du projet. La ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay sont des clients et ont signé une entente dans l'optique d'atteindre les mêmes objectifs et ce, conditionnels aux autorisations gouvernementales. Ces derniers devront payer à la RMR selon le tonnage et avec nos conditions. Ils seront aussi nos partenaires dans certains projets, mais ils ne siégeront pas sur notre conseil d'administration.

Monsieur Thériault mentionne qu'il a participé aux consultations publiques sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il a noté la faible participation lors de ces séances. Cela lui fait dire « loin des yeux, loin du cœur ». Comment allons-nous faire pour arrimer nos politiques afin d'amener plus loin nos citoyens qui ne sont « pas récupérateurs»? Il demande l'accueil préalable des déchets en 2017 et explique qu'il faut mettre en place les actions du PGMR d'ici 2020. Il suggère donc d'attendre d'ici 2020 pour enfouir les déchets du Saguenay.

Question 6 : Pourquoi doit-on aller si vite?

Monsieur Lucien Boily mentionne que ce sont les élus qui prennent des décisions, mais qu'il faut quelques années pour mettre en place notamment la récupération. Concernant le délai supplémentaire, Monsieur Boily pense qu'il n'est pas possible d'ajouter un délai, car la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay n'auront plus de site après le 1^{er} décembre 2017.

Monsieur Richard Thériault suggère que la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay payent pour traiter les déchets ailleurs qu'au Lac-Saint-Jean.

Monsieur Lucien Boily croit que ce n'est pas d'une option d'un point de vue environnemental considérant les impacts du transport.

9.4 Monsieur Gervais Laprise, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Gervais Laprise habite près du chemin pour aller vers le lieu d'enfouissement technique (LET). Il se préoccupe de l'augmentation des camions et de la problématique de la poussière. Il est d'accord avec la proposition faite par monsieur Richard Thériault de reporter en 2020 la venue des déchets de Saguenay. Il

critique le fait que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) ait signé une entente avant d'avoir consulté les résidents des environs.

Question 7 : Pourquoi avoir signé une entente avant d'avoir consulté les résidents des environs?

Monsieur Lucien Boily explique que la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles oblige la RMR à réduire la quantité de déchets qui vont au site d'enfouissement. En 2020, les matières organiques ne pourront plus être apportées au LET. Actuellement, il s'agit de 40 % des poubelles. La RMR veut travailler dans le cadre de son PGMR pour arriver à une réduction des matières allant au LET.

Question 8 : Monsieur Gervais Laprise demande combien de camions supplémentaires passeront sur la route du secteur.

Monsieur Lucien Boily estime qu'il y a actuellement en moyenne entre vingt (20) et vingt-cinq (25) camions. En faisant une règle de trois, nous parlons entre quarante (40) et soixante (60) camions avec la venue des déchets du Saguenay.

Monsieur Laprise estime que la poussière produite par les camions sera importante surtout avec le vent présent à Saint-Bruno.

Monsieur Lucien Boily indique qu'en cas d'un problème de poussière, la RMR serait prête à envisager diverses solutions.

Question 9 : Monsieur Gervais Laprise s'interroge sur la superficie du site.

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), indique que la RMR analysera différentes zones pour l'agrandissement. Actuellement, le lieu d'enfouissement technique (LET) occupe une superficie de 14,45 hectares.

9.5 Monsieur Claude Thériault, citoyen d'Alma et représentant des résidents du lac Bellevue

Question 10 : Monsieur Claude Thériault se questionne sur des demandes éventuelles d'autres municipalités à l'extérieur de la région pour enfouir des déchets à Hébertville-Station.

Monsieur Lucien Boily mentionne que le gouvernement préconise une approche régionale. Il n'est pas question pour la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) de favoriser le transport des déchets sur une grande distance qui serait désavantageux au niveau de l'environnement. Actuellement, il n'y a rien de probable dans le futur pour accueillir des déchets de l'extérieur.

Monsieur Claude Thériault est un résident du lac Bellevue. Il manifeste ses craintes des répercussions pour son milieu de vie (plus de poussière, plus de bruit, plus de dynamitage). Les résidents du secteur demandent de ne pas agrandir vers le lac Bellevue. Il suggère d'utiliser les revenus tirés de l'entente pour développer des projets de transformation en faisant profiter les entreprises du Lac-Saint-Jean.

Monsieur Lucien Boily mentionne que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est le maître d'œuvre. Il estime qu'il faudra se pencher sur cette question (développer des projets de transformation) au moment voulu. L'argent en provenance du Saguenay permettra de préconiser des projets visant à ne pas augmenter le compte de taxes des citoyens du Lac-Saint-Jean et à créer des emplois. Actuellement, la RMR emploie 80 personnes et a plus de 20 millions en chiffre d'affaires. Il souhaite que des projets de transformation se fassent au Lac-Saint-Jean.

9.6 Monsieur Paul Morin, citoyen d'Alma

Monsieur Paul Morin ne veut pas qu'on fasse une relation entre son intervention précédente sur le « régionalisme » des déchets et l'acceptation du site à Hébertville-Station. Avec la présentation du dossier faite actuellement, il faudrait d'abord rechercher un site. Aussi, il faudrait avoir les données pour l'ensemble de la région. L'étude à l'époque de la construction d'un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET) évoquait 44 sites. Cependant, c'est le 45^e site qui a été choisi. Il a des craintes sur la zone qui sera choisie. L'étude d'impact devra être refaite. Il y a cinq (5) ans, les démarches ont donc été faites dans le vent.

Question 11 : Pourquoi ne pourrait-on pas harmoniser notre plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avec le Saguenay? La réponse qu'il a eue lors des consultations publiques sur le PGMR était qu'il n'en était pas question.

Monsieur Lucien Boily mentionne que l'arrimage des deux plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) est inclus dans l'entente. Les grandes lignes des PGMR seront donc harmonisées.

Monsieur Guy Ouellet, directeur général de la RMR, précise que la version du PGMR a été faite avant l'entente avec le Saguenay en réponse aux politiques gouvernementales. Les PGMR étaient déjà en marche avant l'entente. La RMR, la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont poursuivi leur processus de consultation. Après l'adoption des PGMR, le principal arrimage sera d'intégrer et de coordonner l'arrivée du bac brun.

9.7 Monsieur Placide Renaud, citoyen d'Alma

Il voudrait avoir accès à plus de chiffres afin d'évaluer le coût pour les citoyens. Il mentionne que nous avons payé les infrastructures et la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay vont en profiter.

Question 12 : Comment ça va coûter aux citoyens du Lac-Saint-Jean d'apporter les déchets du Saguenay au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que les citoyens du Lac-Saint-Jean ont payé environ vingt-cinq (25) millions pour développer les infrastructures. Avec l'entente, l'hypothèque est payée selon le volume. La ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay représentent environ 66 % de l'hypothèque qui permettra une économie pour les citoyens du Lac-Saint-Jean au niveau des infrastructures. Les prévisions préalables vont se confirmer avec l'étude d'impacts. La ville de Saguenay évoquait qu'elle allait payer le même prix à la tonne, soit 95 \$ à 100 \$. De notre côté, nous avons prévu payer 91 \$ la tonne. Avec l'arrivée des déchets du Saguenay, la RMR pense réduire de 15 \$ à 20 \$ la tonne, et ce sans compter des revenus générés par le traitement des résidus des industries, commerces et institutions (ICI). Les élus auront à décider de l'utilisation des revenus (financement de projets, réduction du compte de taxes, etc.).

9.8 Madame Lucie Chamberland, citoyenne d'Alma

Elle comprend les préoccupations des gens qui vivent près du site à Hébertville-Station. **Elle voudrait qu'on s'assure de ne pas atteindre le 200 000 tonnes de déchets enfouis.**

Monsieur Lucien Boily indique qu'actuellement la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR), la ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay sont déjà à près de 155 000 tonnes. Lorsque nous avons construit le site à Hébertville-Station, nous avons demandé un permis à 70 000 tonnes même si nous étions à 50 000 tonnes. Lors des inondations importantes à Albanel, nous avons eu près de 6 000 tonnes de matériaux de démolition. La RMR demande 200 000 tonnes pour des cas qui peut-être n'arriveront pas. L'objectif étant d'enfouir moins de 155 000 tonnes de déchets.

9.9 Madame Johanne Brideau, citoyenne d'Hébertville-Station

Elle est voisine immédiate du site d'enfouissement technique. Elle s'inquiète de l'agrandissement. Elle tient à conserver la qualité de l'eau de son lac qui se situe au bout de son lot.

Question 13 : Qu'est ce que vous allez faire pour protéger la faune, la qualité de l'eau, etc.?

Monsieur Lucien Boily mentionne les actions de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) depuis le début de l'opération du site. Le projet d'agrandissement fera l'objet de plusieurs études d'impacts. Actuellement, il n'y a rien qui indique que nous allons agrandir du côté de votre propriété. Nous allons choisir le scénario qui est le mieux adapté tant au niveau des citoyens qu'au niveau

de nos besoins d'agrandissement. Les spécialistes feront les études nécessaires pour réduire les contraintes.

Madame Johanne Brideau indique qu'elle a déjà des contraintes avec le bruit, les mouettes et les corbeaux. Elle pense que Monsieur Boily n'aurait pas envie d'être à sa place. Elle est très déçue de ne pas avoir été consultée sur le projet d'agrandissement. Elle a reçu une lettre pour la réunion de ce soir. Avant de signer une entente, elle pense qu'il aurait fallu consulter les personnes touchées. Son lot est pour elle une place de détente. Elle estime que sa propriété perd de la valeur. Elle estime que les redevances que la RMR recevra devraient aussi profiter aux voisins immédiats qui sont les plus affectés.

Monsieur Camil Laforge résume la préoccupation de Madame Brideau pour la qualité de l'eau, la faune et surtout sur le fait que le site se rapproche de ses terres.

9.10 Monsieur Gilles Lachance, citoyen de Saint-Bruno

Question 14 : Le site d'enfouissement a coûté près de 25 millions. De ce montant, combien représentent les études techniques?

Monsieur Guy Ouellet indique que le processus jusqu'au Bureau d'audiences publiques en environnement du Québec (BAPE) a coûté près de 950 000\$ pour les études.

Question 15 : Monsieur Lachance voudrait savoir qui assurera le coût des études techniques pour l'agrandissement.

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'il est prévu dans l'entente 1,3 million pour les études. La ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay assumeront la totalité des coûts si l'agrandissement n'est pas autorisé. Dans le cas d'une autorisation gouvernementale, le coût se fera en fonction de la tonne entrant sur une période de cinq ans. Si le Lac-Saint-Jean représente 30 % du tonnage, nous allons assumer 30 % des études.

Monsieur Lachance déplore que nous allions chercher des revenus, mais qu'au final, il faille déboursier des montants.

Monsieur Guy Ouellet estime que c'est le montant final qui est important.

Monsieur Gilles Lachance indique que le site devait se faire sur les lots intramunicipaux. Depuis la mise en place du site, la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a fait l'acquisition de deux lots et demi de propriétaires privés.

Question 16 : Pourquoi suggérer des scénarios d'agrandissement comme la zone 6 qui est au bas de la montagne lors que le site est sur la montagne, et la zone 3 qui est située de l'autre côté d'un lac?

Monsieur Guy Ouellet mentionne que la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) évalue des zones potentielles selon certains critères. La RMR veut analyser le territoire et les possibilités d'ajouter des cellules par rapport au besoin. Ce soir, il était important de présenter tous les scénarios en toute transparence. L'objectif est d'essayer d'aller chercher le volume maximum, premièrement dans notre emprise actuelle, et deuxièmement de minimiser l'impact de l'agrandissement. Au stade préliminaire, nous devons ouvrir toutes les portes.

Monsieur Camil Laforge résume les propos de Monsieur Lachance. Il comprend que celui-ci est préoccupé sur le fait qu'il y ait trop de sites en évaluation qui seraient discutables.

Monsieur Gilles Lachance indique qu'il est préoccupé de ses voisins qui ont été tassés par l'arrivée du site d'enfouissement. Il croit qu'il est le prochain sur la liste avec le projet d'agrandissement.

9.11 Monsieur Gilles Bouchard, citoyen d'Alma

Monsieur Gilles Bouchard possède un chalet sur un lot à bois près du site.

Question 17 : Il se pose une question sur les gaz produits sur le site. Ceux-ci ont-ils été analysés?

Monsieur Guy Ouellet indique que le Règlement sur enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) nous oblige à capter l'ensemble des biogaz. Éventuellement, il y aura l'installation de tuyaux de captage et une torchère sera installée pour brûler ces biogaz afin d'être moins nocifs pour l'environnement. Au site de l'Ascension, les biogaz sont utilisés par la compagnie ARBEC pour chauffer leur usine à bois.

Question 18 : Monsieur Gilles Bouchard demande si présentement ils sont captés.

Monsieur Guy Ouellet indique que présentement la RMR a un délai en fonction du nombre de tonnages et du nombre d'années. Nous devons suivre une séquence avant d'implanter le tout.

Question 19 : C'est surtout du méthane qui se dégage?

Monsieur Guy Ouellet répond oui.

9.12 Monsieur Paul Morin, citoyen d'Alma

Question 20 : Combien de personnes travaillent au lieu d'enfouissement technique (LET)?

Monsieur Guy Ouellet répond sept (7) employés.

Monsieur Paul Morin indique que les seules préoccupations soulevées dans les médias par l'entente proviennent de deux municipalités demandant une augmentation des redevances. Il a trouvé les interventions peu appropriées.

Question 20 : Comment avez-vous trouvé les interventions de ces municipalités?

Monsieur Lucien Boily ne répondra pas à la place des municipalités. Les redevances ont été mises en place afin de donner une compensation pour la collaboration obtenue de ces municipalités.

9.13 Monsieur Lucien Boulianne, citoyen d'Alma

Monsieur Lucien Boulianne possède un terrain au lac Bellevue. Il constate qu'il y a beaucoup de problèmes soulevés. Suite à ses conversations avec d'autres personnes de la région, il n'a jamais vu de positif à accueillir dans sa cour un site d'enfouissement. Il indique que lorsqu'il s'agit de ramasser nos affaires à nous, on peut réussir à s'entendre. Cependant, lorsqu'il s'agit de faire de l'argent à permettant à d'autres régions de profiter de nous, ça déplaît énormément.

Question 21 : Serait-il possible de faire un vrai sondage d'opinion et de demander la position de la population sur la venue des déchets de Saguenay?

Monsieur Lucien Boily indique que le mandat de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) est de trouver des solutions les moins coûteuses et les moins polluantes. Il y a quelques années, il y avait un site dans chacune des MRC. Il coûtait extrêmement cher de mettre aux normes un site. Le meilleur moyen est de trouver un site qui offre le moins d'inconvénients à la population environnante et qui soit le plus proche du centre de masse. Il s'agit d'une décision politique pour le bien commun de l'ensemble de la population. Il comprend l'intervention du citoyen.

9.14 Monsieur Régis Tremblay, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Régis Tremblay utilise la route pour se rendre au site d'enfouissement afin de se rendre sur son lot. Il parle de la vitesse des véhicules sur cette route.

Question 22 : Quelles mesures seront prises avec l'augmentation du trafic?

Monsieur Guy Ouellet mentionne qu'il s'agit d'un élément dont la RMR va discuter dans le cadre des soirées thématiques. Il précise que la route a été construite en fonction du site d'enfouissement. Il y a des alternatives qui pourraient être proposées pour les accès aux lots. Il convient qu'il s'agit d'une question à laquelle il faudra trouver certaines solutions.

9.15 Monsieur Richard Thériault, citoyen de Saint-Bruno

Monsieur Richard Thériault demande des explications sur les trois ateliers qui se dérouleront à l'automne. Le site d'enfouissement dérange. Il trouve important de travailler sur la réduction des déchets. **Il suggère d'ajouter un atelier thématique sur la sensibilisation à la réduction à la source.**

Monsieur Lucien Boily pense qu'il s'agit d'une excellente idée. Il aurait lieu de discuter de cette question d'une manière plus large que le site, notamment au niveau du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il s'agit d'un élément primordial pour la réussite du PGMR d'amener les citoyens à faire ce qu'il faut pour réduire l'empreinte écologique.

Monsieur Richard Thériault s'inquiète sur l'appât du gain. Il pose une question sur les redevances. Il critique la demande de la municipalité de Larouche d'obtenir des redevances parce qu'il ne recevra pas plus de tonnes de résidus. Il s'agit pour lui d'un manque de vision. Dans un futur proche, il faudrait exiger des municipalités qui recevront des redevances de se doter d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Question 23 : La RMR serait-elle prête à exiger des municipalités d'adopter un plan de gestion des matières résiduelles afin de recevoir des redevances?

Monsieur Lucien Boily indique que les redevances sont données pour la collaboration apportée par certaines municipalités. Il invite Monsieur Thériault à aller voir son conseil municipal et à demander que les argents soient investis pour cette priorité. La RMR ne peut imposer des règles à des municipalités. Il revient sur le commentaire de ce dernier sur « l'appât du gain » qui doit être valable pour l'ensemble des citoyens. L'objectif est de développer de nouveaux projets sans augmenter les taxes des citoyens.

9.16 Monsieur Paul Morin, citoyen d'Alma

Question 24 : Monsieur Paul Morin demande quel est le rôle du comité de vigilance du LET?

Monsieur Guy Ouellet explique que dans chacun des lieux d'enfouissement techniques, il doit y avoir un comité de vigilance. Il y a déjà eu neuf (9) rencontres. Un comité est encore en fonction pour le site à l'Ascension. Le comité de vigilance a comme objectif principal de s'assurer du respect de l'ensemble des normes.

Question 25 : Pourquoi le travail avec le comité de vigilance pour l'agrandissement du site s'est-il fait à huit clos?

Monsieur Lucien Boily mentionne qu'un comité restreint négociait au sujet de l'entente pendant un an. Par souci de transparence, la RMR a tenu informé le comité sur le déroulement de la négociation. Le RMR ne voulait pas sortir sur la place publique et annoncer des choses avant la signature de l'entente.

10. Mot de la fin

Monsieur Camil Laforge fait quelques rappels :

- Visite du site du LET le samedi 9 juillet;
- Invitation aux personnes intéressées par les ateliers de travail à laisser leurs coordonnées à l'arrière;
- Le dépôt du compte rendu se fera sur le site web de la RMR et sur la page Facebook « Projet LET »;
- Précision sur l'adresse web pour demander des corrections du compte rendu;
- Le dépôt du rapport de consultation se fera sur le site web de la RMR.

Monsieur Camil Laforge remercie les citoyens pour leur présence et les personnes qui ont fait part de leurs questions et de leurs commentaires. Enfin, il remercie les représentants de la Régie des matières résiduelles Lac Saint-Jean (RMR).

La consultation publique se termine à 21h34.

*Compte rendu préparé par monsieur Luc Chiasson,
agent de développement au CREDD*

ANNEXE I : Présences

| Nom : | Municipalités : |
|-------------------------|--|
| 1.Alain Paradis | Alma |
| 2.Marie-Hélène Lafrance | Responsable des communications de la ville de Saguenay |
| 3.Doris Girard | Alma |
| 4.Germain Laprise | Saint-Bruno |
| 5.Clément Lajoie | Saint-Bruno |
| 6.Dominic Lajoie | Saint-Bruno |
| 7.Frédéric Noël | L'Ascension |
| 8.Gisèle Dallaire | Alma |
| 9.Paul Morin | Alma |
| 10.Lucie Chamberland | Alma |
| 11.Charlotte Lachance | Saint-Bruno |
| 12.Yvan Thériault | Saint-Bruno |
| 13.Micheline Lachance | Saint-Bruno |
| 14.Richard Thériault | Saint-Bruno |
| 15.Tommy Tremblay | Saguenay |
| 16.Réal Côté | Maire d'Hébertville |
| 17.Réjean Juair | Alma |
| 18.Nathalie Audet | Alma |
| 19.Laura Lévesque | (Journaliste Le Quotidien) |
| 20.France Paradis | (Journaliste Le Lac-Saint-Jean) |
| 21.Chantale Desbiens | (Journaliste Radio Canada) |
| 22.Diane Fortin | Saint-Bruno |
| 23.Lucien Boulianne | Alma |

| | |
|--------------------------|------------------------------|
| 24. Gilles Bouchard | Alma |
| 25. Joane Brideau | Hébertville-Station |
| 26. Réal Fortin | Saint-Bruno |
| 27. Lisa Gauthier | Alma |
| 28. Placide Renaud | Alma |
| 29. Stéphane Brunet | Montréal |
| 30. Jean-Paul Binet | Dolbeau-Mistassini |
| 31. Régis Tremblay | Saint-Bruno |
| 32. Christian Harvey | Alma |
| 33. Dany Bouchard | Alma |
| 34. Claude Thériault | Hébertville-Station |
| 35. Gilles Lachance | Saint-Bruno |
| 36. Camil Bergeron | Alma |
| 37. Lise Bolduc | Alma |
| 38. Charles Tremblay | |
| 39. Jean-Claude Lusinchi | Alma |
| 40. Philippe Lusinchi | Saint-Bruno |
| 41. Pierre Bergeron | Saint-Bruno |
| 42. Louis Baribeau | Alma |
| 43. Guylaine Lachance | Hébertville |
| 44. Serge Dufour | Saint-Bruno |
| 45. Philippe Gagnon | Métabetchouan-Lac-à-la-Croix |
| 46. Patrice Maltais | Alma |
| 47. Claire Simard | Alma |
| 48. Réal Turcotte | Alma |
| 49. Raymond Rouleau | Saint-Gédéon |
| 50. Ludger Côté | Alma |